

Vertaco Race 2023

Règlement général

Descriptif

L'association SuperCars Event organise la Vertacorace. Une course de caisse à savon dans le centre ville de Villard de Lans. Cette course est ouverte à tous participants, de 4 à 99ans.

Catégories de course :

CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COURSE VERTACO RACE

LE PRÉSENT ÉVÉNEMENT EST CONÇU COMME UN ÉVÉNEMENT DE COMPÉTENCES ET D'IDÉES. FAITES PREUVE DE PRUDENCE ET DE BON SENS POUR PARTICIPER AU PRÉSENT ÉVÉNEMENT. VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ ET À CELLE D'AUTRUI. NE PÉNÉTRÉZ DANS LA PROPRIÉTÉ DE PERSONNE ET N'Y COMMETTEZ AUCUN DOMMAGE.

En Vous inscrivant et en prenant part à cet Evènement, Vous acceptez d'être liés par les présentes Conditions de participation et garantissez que Vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci dessous. Cet évènement est soumis aux présentes Conditions et au respect de toutes les lois et règlements applicables.

Ainsi, la participation à l'Évènement implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions de participation dans leur intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

1. L'ORGANISATEUR

1.1 Cet Evènement est organisé par l'association SuperCars Event (l'« Organisateur ») dont le siège social est situé à 1015 route des Chaberts, 38250 Villard de Lans, FRANCE, avec l'appui des partenaires de coopération, agences et prestataires de services de l'Organisateur.

1.2 Si l'Evènement est mis en œuvre par l'entremise d'une ou plusieurs plateforme(s) tierce(s), l'Evènement n'est d'aucune façon liée à cette/ces plateforme(s) tierce(s) et n'est ni administré, ni approuvé, ni organisé par, ou de quelque façon liée à, cette/ces plateforme(s) tierce(s). L'usage que Vous faites de(s) plateforme(s) tierce(s) est assujéti aux conditions d'utilisation propres à ce(s) site(s). L'Organisateur décline toute responsabilité si Vous omettez de Vous conformer aux conditions générales de(s) la plateforme(s) tierce(s).

2. LA COURSE (l'« Évènement »)

2.1 L'Évènement s'intitule : « Vertaco Race ».

2.2 La Course Vertaco Race Caisses à Savon est prévue pour se dérouler à Villard de Lans, 38250, les 8 et 9 juillet 2023.

2.3 L'Évènement commencera le 8 juillet 2023 à partir de 9 heures et se terminera le 9 juillet 2023 à 19 heures au plus tard.

2.4 Les inscriptions débutent le 1er janvier 2023, 09H00. Toutes les inscriptions doivent être reçues par l'Organisateur par l'un des moyens prévus aux Conditions.

2.5 L'Évènement est destiné à soutenir l'expression créative et le développement des compétences créatives des participants.

3. ADMISSIBILITÉ

3.1 Pour participer à cet Évènement et être admissible à recevoir un prix, Vous déclarez et garantissez que Vous respectez les critères d'admissibilité suivants :

- Vous reconnaissez être une personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de votre inscription et si Vous avez moins de 18 ans, Vous participez à cet Évènement sous la surveillance d'un parent ou tuteur légal, qui a consulté et accepté les présentes Conditions en votre nom.

Vous partagez volontairement avec nous les Renseignements à caractère personnel Vous concernant. Toutefois, Vous ne serez pas en mesure de participer à l'Évènement si Vous ne fournissez pas tous les Renseignements à caractère personnel requis.

3.2 L'Organisateur n'acceptera pas les inscriptions qui sont :

- (a) produites automatiquement par ordinateur;
- (b) présentées par une tierce partie (en Votre nom) ou générées en vrac;
- (c) illisibles, qui ont été modifiées, reconstituées, contrefaites ou altérées de quelque façon que ce soit; ou
- (d) incomplètes.

4. RÈGLES DE PARTICIPATION, PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Pour participer à l'Évènement, Vous devez Vous rendre sur le site www.vertacorace.fr, suivre les instructions point par point, et notamment fournir les renseignements et documents nécessaires pour votre inscription.

4.1 La période d'inscription débute le 01 janvier 2023, 09H00 et se termine le 09 juillet 2023,

4.2 Le Concours comporte les étapes suivantes :

L'inscription :

- Les coordonnées que vous fournissez lors de votre inscription seront utilisées pour vous informer de toute mise à jour concernant votre Candidature et l'Événement ; veuillez-vous assurer qu'elles sont exactes.
- Votre inscription est soumise à une inscription dûment complétée.

Les catégories :

2 catégories de course :

- adulte (16 ans et plus) : solo ou bob-car (min 2 pers. et max 4 pers.)
- junior (moins de 16 ans et 4 ans pour les enfants accompagnés) : solo ou bob-car (min 2 pers. et max 4 pers.) Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans à présenter le Jour J.

- Le Participant et son équipe accordent au SuperCars event le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements, des photographies, des dessins, des textes ou tout autre matériel relatif à sa Candidature et/ou à sa Participation.

La sélection :

- La sélection des équipes se fera par l'Organisateur à réception de tous les dossiers de candidatures à partir du 01 janvier 2023, jusqu'à atteindre le nombre limité de participants.
- L'Organisateur adressera aux équipes sélectionnées la confirmation de leur sélection pour participer à la course.

La construction :

- La construction de chaque caisse à savons devra se faire dans le respect des conditions énoncées à l'article 5. Pour éviter toute mauvaise interprétation, les participants peuvent envoyer des questions à l'adresse email suivante : vertacorace@gmail.com .

La course :

- Une vérification technique de chaque caisse à savon aura lieu le jour de l'Événement. Seules les caisses à savon ayant passé avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.
- Le 8 et 9 juillet 2023, se déroulera la compétition.
- La course verra se confronter les équipes sélectionnées à Villard de Lans.

4.3 Processus de sélection et jugement :

- Chaque candidature valide sera évaluée et sélectionnée par un panel de juges
- Les juges évalueront les candidatures en fonction des critères suivants :
 - o Chrono
 - o Décoration du kart et les déguisement / créativité

4.4 La caisse à savon devra avoir été créée par le participant, nommément inscrit, lui-même. Elle doit être le fruit de son invention.

4.5 Si des Participants à l'événement ne peuvent plus prendre part à l'Evènement, SuperCars event pourra contacter les Candidats non retenus pour leur offrir la possibilité de participer à l'Evènement.

4.6 Le droit de participer à l'événement est personnel et non transférable, sauf accord spécifique préalable de l'Organisateur. Dans la mesure où vous devez apporter des modifications à votre équipe, veuillez contacter vertacorace@gmail.com.

5. DONNÉES TECHNIQUES DE LA CAISSE À SAVON

Sa construction doit être artisanale (véhicule « fait maison »).

Son poids ne doit pas dépasser 100kg (à vide), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques.

Le véhicule doit reposer sur 3 roues au minimum et mesurer 1,8 m max de large et 5m de long.

Sa garde au sol doit être d'au moins 25 cm au-dessus du sol.

Toute source de propulsion motorisée est interdite : propulsion à la seule force physique de l'équipe.

Seules les caisses à savon dotées de freins et d'une direction en parfait état de marche ayant passé avec succès la validation technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) et de freins au volant sont interdits. Seuls les systèmes à disques ou à tambours seront autorisés.

A l'exception du pilote et du co-pilote, aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.

Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou le co-pilote et/ou le public assistant à la compétition.

Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Le châssis devra intégrer un anneau d'accroche, solidaire du châssis, à l'avant et à l'arrière.

L'Organisateur fournira pour chaque bolide des stickers officiels qui devront être posés de façon visible sur le véhicule.

6. DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Une vérification technique de chaque caisse à savon aura lieu le jour de l'Évènement. Cette vérification aura lieu le samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023. Seules les caisses à savon ayant passé avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les caisses à savon doivent se présenter totalement montées sur la ligne de départ.

Pour tous les participants :

- le port du casque est obligatoire, et casque intégral pour les moins de 16 ans, recommandé pour tous les participants,
- dorsale, pantalon long, t shirt manches longues, chaussures fermées, gants, coudière/genouillères
- minerve obligatoire pour -16 ans et conseillée pour les autres.

7. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA COURSE

A – Règles générales

Un jury composé de 4 juges, jugera la créativité de chaque caisse à savon par une notation allant de 1 à 10.

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

1 - La créativité : originalité de la caisse à savon

Ce critère de créativité sera pris en compte uniquement pour les caisses à savon ayant terminé la course en franchissant la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage à bord.

2 - Le temps de course réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la piste

Ce temps ne pourra être validé qu'à la condition impérative suivante :

- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage.

Il est précisé que si un commissaire de piste intervient, peu importe la raison et l'incident, la caisse à savon concernée par l'intervention sera éliminée.

8. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

8.1 Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur, ses employés, représentants ou distributeurs ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser le gagnant d'un prix ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encouru suite à la participation à l'Évènement et à l'obtention des prix. Toute limitation de responsabilité sera exclue en cas de fraude, d'inconduite délibérée ou de négligence

grave. Vos droits statutaires ne sont en aucun cas affectés. Si le prix est un bien ou un service attribué par une société tierce, cette dernière sera responsable en cas de dommage direct. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

8.2 Aucun droit juridique ne découle de votre participation à cet Evènement. L'Organisateur n'est pas responsable envers Vous, si, pour quelque raison que ce soit, il Vous est impossible de participer à cet Evènement.

8.3 L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que Vous pourriez subir en réalisant des actions dans le cadre de cet Evènement. Vous garantissez que Vous n'êtes atteint d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de Vous empêcher de participer de manière sécuritaire à l'Evènement ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui si Vous participez. Vous convenez également que rien ne Vous interdit par ailleurs de participer à l'Evènement, pour quelque raison que ce soit.

9. GÉNÉRALITÉS

9.1 Si l'une quelconque de ces Conditions était tenue pour illégale, invalide ou inapplicable, cette clause serait réputée disjointe, sans que la validité ni l'applicabilité des clauses restantes de ces Conditions ne soit affectée.

9.2 La plus récente version des Conditions sera mise à disposition sur le site Web de l'Organisateur www.vertacorace.fr

9.3 Pour toute question d'ordre général concernant les présentes Conditions ou l'Evènement, veuillez communiquer avec vertacorace@gmail.com .